

Pétitions

M. le vice-président: La députée pourrait-elle abrégé? Je sais qu'elle a de nombreuses pétitions, et d'après ce que je peux voir, elles portent toutes exactement sur le même sujet. Aurait-elle l'obligeance de les résumer brièvement?

Mme Copps: Les pétitionnaires représentent différentes régions du pays, Monsieur le Président, et je suis certaine que vous ne voudriez pas que leurs voix ne soient pas entendues, puisque cette pétition est dûment signée . . .

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Si elles portent sur le même sujet, la députée . . .

Mme Copps: Non, ce sont des sujets différents.

M. le vice-président: Dans ce cas, je m'excuse. Si elles ne portent pas sur le même sujet, je me suis trompé.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'il y a une légère différence entre l'assurance-chômage et la pension de retraite. Cette pétition est signée par près d'un millier de résidents d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Attendu qu'ils ont cotisé pendant longtemps à la Caisse d'assurance-chômage et qu'il leur est désormais impossible de réclamer la moindre prestation, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'abroger immédiatement les changements apportés aux règlements de l'assurance-chômage en vue de considérer la pension comme un revenu.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES—LA CONSULTATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je voudrais présenter une autre pétition qui nous vient de Kingston, en Ontario, d'où vient la ministre visée. Elle est signée par un certain nombre d'électeurs qui s'inquiètent énormément à propos des changements qu'on se propose d'apporter à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Attendu que cette loi régit l'administration d'un fonds de plus de 13 milliards de dollars constitué des revenus différés des membres des forces armées, les soussignés demandent humblement au Parlement de ne pas effectuer de changement dans la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sans avoir auparavant dûment consulté les pensionnés et les personnes y cotisant à l'heure actuelle. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition provient de la succursale de Kingston de l'Association des retraités fédéraux.

[Français]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, les résidents de Dorion, de Vaudreuil, de Saint-Lazare, de l'Île-Perrot, de Pincourt, d'un peu partout dans la province de Québec, déclarent humblement que le programme Katimavik a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les 10 dernières

années que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles dans les municipalités du Canada durant cette période, étant donné que ce programme permet aux jeunes Canadiens de mieux connaître leur pays, et la langue, et la culture des gens qui y habitent . . .

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

● (1210)

[Traduction]

Elle est signée par des milliers de personnes du Québec.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter.

[Français]

Conformément à l'article 106 du Règlement, après examen, ladite pétition ci-jointe a été jugée bonne . . .

[Traduction]

ON DEMANDE LA RÉVOCATION DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RÈGLEMENTS SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Cette pétition nous parvient de la ville de Kingston et porte des dizaines de signatures. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de révoquer les changements apportés dernièrement à la réglementation régissant l'assurance-chômage, laquelle a imposé aux Canadiens ayant opté pour la retraite anticipée . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette pétition portait sur le même sujet. La députée ne pourrait-elle pas la joindre aux autres?

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est une pétition dûment signée et certifiée. Je pense que le Règlement me permet de présenter des pétitions quelle que soit leur provenance au Canada, sans avoir à établir de distinction entre elles.

M. le vice-président: Il vous permet effectivement de présenter des pétitions, mais la députée peut être priée de les grouper si elles portent toutes sur le même sujet.

Mme Copps: Le Règlement me permet de présenter une pétition de Kingston qui est distincte d'une autre pétition.

M. Gormley: Elles portent sur le même sujet.

Mme Copps: Les pétitions portent des dates différentes. Si le député de Saskatchewan veut faire taire ceux qui se plaignent des changements apportés au régime de l'assurance-chômage, je le prie d'annoncer officiellement son point de vue.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée sait pertinemment que si les pétitions ont trait au même sujet, la présidence peut lui demander de les présenter simultanément. C'est précisément ce que je lui demande de faire, si ces pétitions concernent le même sujet.

Mme Copps: Cette pétition est dûment certifiée. Compte tenu de cela, je ne vois pas en quoi il y aurait un problème. C'est une pétition distincte, et les habitants de Kingston . . .